



U.C.S.A. cgt

## Préavis de grève du 29 mars

La négociation de la convention collective s'enlise depuis des semaines. Tout comme l'accord du 15 septembre 2011, le relevé de conclusions du 15 février 2012 contient des dispositions inacceptables, malgré les quelques retouches envisagées. Les orientations de la direction pour la suite des négociations sont aussi inquiétantes. Elles visent à multiplier les polyvalences au détriment des métiers et des conditions de travail pour accompagner les réductions d'effectifs promises à la tutelle gouvernementale par la direction de France télévisions.

La CGT exige :

- Le maintien des RTT pour les salariés qui le souhaitent. Pas d'imposition des 35H en 5 jours par le chef de service, pour les PTA comme pour les journalistes ;
- La réouverture des négociations sur le forfait jours et le décompte en heures des PTA et des journalistes ;
- Le retrait de la modulation et de l'annualisation appliquée de façon discriminatoire aux salariés des outre-mers ;
- Le retrait de la coupure repas de 4H ;
- Le maintien de la majoration des heures supplémentaires de nuit et du week-end ;
- Le maintien du temps de trajet comme temps de travail effectif pour les personnels en mission ;
- La renégociation des congés de fractionnement ;
- La négociation des disparités salariales avant la négociation des grilles PTA et le repositionnement des journalistes après le règlement de ces disparités ;
- Le repositionnement des journalistes CDD en fonction de leur ancienneté professionnelle ;
- La négociation d'un accord de transposition unique pour les salariés de chaque ex société ;
- Le retrait du projet de montage et de mixage des sujets par les journalistes ;
- Non exclusion de la CGT (37% des salariés) des commissions de suivi ;
- Des moyens humains, financiers et matériels dignes de ce nom pour concrétiser les ambitions de développement des programmes régionaux et ultra marins sur tous les supports.

Afin d'obtenir satisfaction de ces revendications, la CGT appelle le personnel de l'entreprise à cesser le travail le 29 mars 2012 à partir de 0H00 (heure locale) et pour une durée de 24H.

Paris, le 23 mars 2012

Pour la CGT de France télévisions,  
les délégués syndicaux centraux

Marc  
CHAUVELOT,

Luc  
DELEGLISE,

Sophie  
AROUET,

Pierre  
MOUCHEL

Véronique  
MARCHAND,

*Rendu le 23/03/12  
à 17h avec les  
membres de l'union.*